

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE  
COMMUNE DE MEYMAC  
Nombre de conseillers en exercice : 19

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le sept octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARIN, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Corine BRINDEL, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE  
Procurations : Lionel ROUSSET à Jean-Pierre SAUGERAS, Charlotte BOURG Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Philippe BRUGERE, Violette JANET-WIOLAND à Catherine NIRELLI,

Date de la convocation : 01 octobre 2024

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H05

**DELIBERATION N° 2024-05-02 – DELEGATION SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**  
**Approbation d'un avenant n°5 à souscrire avec la SAUR**

Philippe BRUGERE rappelle que la collectivité a souscrit deux délégations de service public avec la SAUR le 10/07/2009, l'une pour le service public de l'eau potable, l'autre pour l'assainissement collectif. Il a été constaté que les durées de ces délégations n'étaient pas concordantes puisque la DSP de l'eau potable a pour échéance le 31/12/2025 (avenant n°3 au contrat) alors que la DSP de l'assainissement collectif a pour échéance le 30/06/2025 (avenant n°4).

De ce fait, il est proposé de mettre en adéquation les périodes de ces deux contrats d'affermage, en prolongeant de six mois la délégation afférente à l'assainissement collectif. Le contrat relatif à l'assainissement est prolongé jusqu'au 31/12/2025, en concordance avec celui de l'eau potable qui se termine le 31/12/2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

- **APPROUVE L'AVENANT n°5** au contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération

La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Pour extrait conforme,  
Le 07 Octobre 2024  
Le Maire,



Philippe BRUGERE  
019-211913603-20241008-2024-05-02-DE  
Date de télétransmission : 09/10/2024  
Date de réception préfecture : 09/10/2024

